

## Appel aux " Alumni " de Gembloux.

---

Maintenant que l'Institut agronomique de Gembloux possède, comme les universités, la personnalité civile; qu'un arrêté royal récent organise ce statut juridique nouveau et qu'une commission administrative, au sein de laquelle siègent quatre « anciens » est désignée pour gérer le patrimoine et les fondations, d'ailleurs futurs, de notre *alma mater*, le moment me paraît venu de dégager la signification et les conséquences de cet événement important.

Rappelons tout d'abord qu'au lendemain de l'armistice, des esprits clairvoyants, frappés par la situation alarmante dans laquelle se trouvaient nos universités, ont eu la merveilleuse inspiration d'employer les disponibilités du « Committee of Relief in Belgium » à sauver d'une ruine irrémédiable ces foyers de haute culture et de recherche scientifique.

Les universités nanties de la personnalité civile furent, en conséquence, mises en possession d'un patrimoine important qui les a puissamment aidées à vivre, malgré la carence de plus en plus accentuée de l'Etat.

Il est vraiment fâcheux que les bienfaiteurs des universités aient été tenus, alors, ignorants de l'existence dans le pays, en dehors des facultés universitaires, d'institutions d'enseignement supérieur, dont la situation méritait aussi d'être envisagée avec intérêt.

C'est vraisemblablement le fait, d'ailleurs hautement regrettable, à mon avis, que l'enseignement supérieur agronomique, comme

l'enseignement vétérinaire, dépend administrativement d'un autre département ministériel que l'enseignement supérieur général, qui a été la cause de ce déplorable malentendu. X

X Quoi qu'il en soit, l'Institut agronomique de Gembloux a été complètement oublié, lors de la répartition des fonds américains et se trouve ainsi dans l'obligation de vivre des ressources tout à fait insuffisantes que met à sa disposition l'Etat. X

Notons à ce sujet que, tandis que les frais de laboratoires et le coût des livres et des revues scientifiques ont augmenté dans la proportion de un à dix et plus, les sommes inscrites au budget pour couvrir ces dépenses ne se sont accrues que dans la proportion de 1 : 2.5 ou 1 : 3.

✓ Certes, l'Etat ne pourra pas se soustraire longtemps encore à l'obligation où il se trouve placé, par suite de la dévalorisation du franc, de « péréquater » le budget du matériel, comme il a été amené à le faire, pour le budget du personnel des institutions dont l'entretien et le développement sont à sa charge.

Il ne convient pas, à mon avis, de l'exonérer, même partiellement, de cette obligation contractuelle et fondamentale.

Et cependant si l'on doit laisser aux pouvoirs publics la charge d'assurer le fonctionnement des rouages essentiels d'un institut comme le nôtre, la nécessité s'impose de le doter en outre de ressources propres, destinées à assurer la réalisation de buts qui, dans la conception moderne de l'enseignement supérieur, s'affirment de plus en plus essentiels.

Une école supérieure doit être, en effet, non seulement un foyer d'enseignement, de vulgarisation, mais encore un centre de recherches apportant sa contribution au progrès de la Science.

J'estime même que, dans le cas spécial de l'enseignement supérieur agronomique, ce second point de vue doit l'emporter sur le premier, l'agronomie ayant plus besoin, à l'heure actuelle, de chercheurs que de vulgarisateurs. ✓

Quoi qu'il en soit, la formation d'une génération d'ingénieurs agronomes capables d'aborder la recherche originale dans les divers domaines de la phytotechnie et de la zootechnie, la mise

à la disposition des professeurs, de collaborateurs leur permettant d'entreprendre la résolution des problèmes qui sollicitent à chaque pas leur attention et que, faute d'aide efficace, ils se trouvent généralement mis dans l'impossibilité d'envisager, le perfectionnement de nos spécialistes par l'accomplissement de voyages d'études et leur prise de contact avec leurs collègues dans les congrès, les conférences internationales, tels sont quelques aspects des desiderata pressants auxquels les ressources budgétaires ordinaires ne permettent pas de faire face.

C'est d'ailleurs la réalisation de ce programme que se sont assignées comme but les commissions administratives des patrimoines universitaires et la Commission du patrimoine de l'Institut de Gembloux dont le règlement d'ordre intérieur stipule que les subventions pourront être notamment accordées pour :

« Des voyages scientifiques, des travaux de recherches ou des publications scientifiques à entreprendre par des personnes attachées à l'Institut;

» Des conférences données, même par des personnes étrangères, lorsque ces conférences sont données sous les auspices de l'Institut;

» Des excursions ou des travaux spéciaux d'études à entreprendre par des étudiants, sous la direction ou sous le patronage de leurs professeurs;

» Des stages d'application, des voyages scientifiques, des travaux de recherches ou des publications à entreprendre par d'anciens étudiants de l'Institut, porteurs du diplôme de fin d'études et ayant donné des preuves suffisantes d'aptitude pour la recherche scientifique dans le domaine agronomique. »

~~Comme on le voit~~ si les budgets de l'Etat doivent permettre à une institution comme la nôtre de vivre et de réaliser le but d'enseignement pour lequel il a été avant tout créé, seules les ressources propres d'un patrimoine ou de fondations peuvent le mettre en mesure de collaborer dignement et avec chances de succès, au grand œuvre du progrès agronomique.

On dira peut-être à ce propos que le Fonds National de la Recherche scientifique, qu'une heureuse initiative royale a permis

de réaliser si brillamment, est tout indiqué pour intervenir dans cette voie.

Il pourra certes y contribuer, et cela d'autant plus que, cette fois, il est réservé à l'Institut de Gembloux, dans le cadre administratif de la nouvelle fondation, la place qui lui revient, à côté des universités.

Mais il n'en est pas moins indispensable de voir doter l'Institut de Gembloux de ressources propres dont il ait la libre disposition et qu'il puisse utiliser au mieux des besoins particuliers du progrès des sciences agronomiques.

Comment arriver à ce résultat? En tendant délibérément la main vers tous ceux que séduit ou intéresse le but que nous poursuivons, vers tous ceux que l'attachement ou la reconnaissance qu'ils ont pour notre école incitent à nous venir en aide.

Certes Gembloux a rendu à l'agriculture belge des services suffisamment éminents pour mériter la reconnaissance du monde agricole.

La rénovation scientifique de l'agriculture belge, dont l'efflorescence magnifique se poursuit encore aujourd'hui, n'est-elle pas en grande partie l'œuvre de cette pléiade de maîtres illustres qui ont fondé la gloire de notre chère école?

Toutefois dans notre pays, où prédominent la moyenne et la petite culture, on ne peut guère espérer voir les agriculteurs eux-mêmes soutenir de leurs deniers l'enseignement et la recherche agronomiques.

Il en est tout autrement des firmes, groupements, sociétés industrielles qui fondent leur activité et leur prospérité sur le commerce ou la transformation des produits de l'agriculture.

Disposant de ressources souvent considérables, ayant généralement à leur tête des esprits ouverts à la conception du rôle essentiel de la recherche scientifique, ces entreprises devraient tenir à cœur de contribuer à favoriser celle-ci.

Combien de problèmes importants relatifs aux industries agricoles, par exemple, pourraient faire l'objet de recherches de laboratoire, dont les résultats seraient d'ailleurs directement profitables aux intéressés?

Suggérer des questions à mettre à l'étude, fournir les moyens de les aborder dans de bonnes conditions expérimentales, tel est le thème proposé à cette féconde intervention de l'initiative privée.

Il en est de même pour les entreprises coloniales, pour lesquelles la formation d'une élite de techniciens constitue une condition essentielle de prospérité.

Elles devraient nous aider largement à produire les agronomes étroitement spécialisés dont elles ont si besoin, en fournissant à nos diplômés l'occasion et les moyens de faire des stages fructueux, soit dans des laboratoires scientifiques, soit dans des entreprises coloniales.

Enfin, et c'est à eux que je veux spécialement m'adresser aujourd'hui, il y a les « anciens », nos « alumni » de Gembloux.

Ce terme d'« alumni » fait immédiatement penser aux universités américaines.

Certes, la conception que nous avons, en Belgique, du rôle des organisations post-universitaires vis-à-vis de leur *alma mater* est bien éloignée de la conception américaine.

Nos diplômés de l'enseignement supérieur estiment qu'ils ne doivent plus rien de « matériel » à l'université où ils ont conquis leur grade, lorsqu'ils ont acquitté le montant des inscriptions réglementaires.

S'ils conservent un attachement à l'école qui les a formés, cet attachement est purement moral et ne se traduit que tout à fait exceptionnellement par un geste de générosité.

Il en est spécialement ainsi des diplômés des universités et des écoles supérieures de l'Etat qui ont toujours estimé que les pouvoirs publics devaient assumer la tâche de satisfaire intégralement aux nécessités du fonctionnement normal et du développement progressif de ces institutions officielles.

J'ai partagé longtemps cette manière de voir, et il a fallu la situation troublée d'après guerre, les erreurs commises par des gouvernements qu'illusionnait le mirage trompeur d'une Allemagne s'acquittant loyalement de ses dettes et leur répercussion désas-

treuse sur les finances publiques, pour m'amener à admettre la possibilité, la nécessité même, de l'intervention de l'initiative privée dans ce domaine.

J'en suis arrivé à souhaiter ardemment que les « anciens » de nos universités et de nos écoles supérieures s'inspirent de l'exemple des « alumni » des universités américaines.

Ceux-ci considèrent qu'ils ont contracté, à l'égard de leur *alma mater*, une dette matérielle sacrée, qu'ils lui sont redevables du montant du capital que représentent les connaissances et la formation, grâce auxquelles ils ont pu se créer une situation honorable, voire même éventuellement, brillante dans le monde.

Cette dette de reconnaissance, ils s'en acquittent toujours, proportionnant l'importance de leurs donations aux circonstances et aux situations de fortune.

Aussi les dons de leurs anciens élèves constituent-ils un poste essentiel du budget des universités américaines.

Les nécessités de la création d'un enseignement nouveau ou de l'édification d'un institut de recherches dans une université américaine se font-elles jour ? Immédiatement un appel est lancé aux « alumni » et, en quelques mois, les dollars affluent, permettant de réaliser, souvent même avec un luxe superflu, l'institution désirée.

Les « alumni » américains restent d'ailleurs en contact constant avec leur *alma mater* et en suivent jalousement le développement et les succès dans tous les domaines.

Si nous ne pouvons pas espérer voir s'acclimater d'emblée, chez nous, la psychologie des « alumni » américains, nous pouvons compter voir, dans nos milieux universitaires, les esprits évoluer progressivement dans ce sens.

J'ai même la conviction profonde que ce n'est pas en vain que je ferai appel, dans cet ordre d'idées, à la générosité des anciens de Gembloux. Et cela, parce qu'il y a peu d'écoles dont les disciples pratiquent avec la même ferveur que nos anciens le culte vivace de l'*alma mater*.

Je n'en veux d'autres preuves que le nombre proportionnelle-

ment très élevé de membres fidèles que comporte notre association et aussi le spectacle réconfortant de nos dernières assemblées générales où se révèle une foi si ardente dans les destinées de notre chère école.

Cet attachement à l'Institut, les anciens pourront désormais, grâce à l'attribution de la personnification civile, le traduire en gestes généreux : donations faites de leur vivant, à but indéfini, ou, au contraire, nettement spécifié, fondations créées par dispositions testamentaires, dons de toute importance, voire même en nature (matériaux pour collections, appareils, livres, etc.), interventions efficaces auprès de personnes ou de groupements susceptibles de nous apporter leur concours.

Il faut que grâce à ses « alumni », notre cher Institut, malgré la carence relative de l'Etat, puisse s'assurer une place tout à fait éminente parmi les institutions d'enseignement supérieur et de recherches agronomiques du monde.

En 1935, l'Institut de Gembloux fêtera — il le fera, je l'espère, dignement — son soixante-quinzième anniversaire de fondation.

Nombreux seront, j'en suis sûr, les noms dont les lettres d'or couvriront la plaque commémorative, qu'en ces solennités jubilaires, l'Institut inaugurera en hommage de reconnaissance à ses généreux « alumni ».

É. MARCHAL,  
Recteur de l'Institut agronomique  
de Gembloux.

# ANNALES DE GEMBOUX

JOURNAL DE L'ASSOCIATION  
DES INGÉNIEURS SORTIS DE L'INSTITUT AGRONOMIQUE DE L'ÉTAT

34<sup>me</sup> année

Mai 1928

5<sup>e</sup> Livraison

*Les articles sont publiés sous la responsabilité exclusive des auteurs*

## Quelques Relevés statistiques agricoles

### Les Enseignements et Directives qu'ils comportent

par ALBERT DELOS,

Professeur d'Economie rurale à l'Institut agronomique de Gembloux.

La lecture de chiffres n'a, *a priori*, rien de bien attrayant. Mais sous une apparente aridité, leur interprétation, leur sobre éloquence permet de sentir battre le pouls économique du pays. Essayons donc de dégager des données statistiques récentes quelques enseignements et conclusions. Et, tout d'abord, constatons que la situation, pour l'année 1927, *du commerce extérieur général* de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise se révèle par un mouvement total de :

29,179 millions de francs à *l'importation* et un total de  
26,820 millions de francs à *l'exportation*.

Parmi les exportations, notons que 75 % sont à destination des pays suivants : Allemagne, Argentine, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas et Suisse, et que, pour la France et l'Italie, se manifeste depuis un triennat une dégression sensible de nos exportations. Quoi qu'il en soit, le coefficient de nos exportations totales pour l'année 1927 ressort à 91 % (100 francs importés pour 91 francs exportés), proportion rarement atteinte dans notre histoire économique.